



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

**F**

# COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

**Point 8 de l'ordre du jour provisoire**

**Quinzième session ordinaire**

**Rome, 19 - 23 janvier 2015**

**POINTS FOCaux NATIONaux DE LA COMMISSION DES  
RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET  
L'AGRICULTURE**

## TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction .....	1 - 2
II. Points focaux nationaux de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture .....	3 - 9
III. Orientations demandées .....	10

*Annexe I:* Projet de mandat des points focaux nationaux de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)



mm498f

## I. INTRODUCTION

1. À mesure que les travaux de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) avancent, le nombre de sujets et de secteurs que couvre la Commission ne cesse de croître. Les points focaux/coordonnateurs nationaux continuent de contribuer aux travaux que mène la Commission dans les différents secteurs se rapportant aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi qu'à la mise en œuvre de ses plans d'action et documents d'orientation. Ils participent en fait pour une part essentielle à la réalisation des principaux résultats de la Commission et des objectifs d'étape fixés dans son programme de travail pluriannuel. Récemment, des points focaux ont également été désignés pour l'établissement des rapports nationaux contribuant au rapport sur *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.<sup>1</sup>

2. Le présent document examine la possibilité de doter la Commission d'un réseau de points focaux nationaux afin de renforcer la coordination et la collaboration entre les membres de la Commission et d'améliorer la communication entre la FAO, notamment le Secrétariat de la Commission, et les États Membres.

## II. POINTS FOCAUX NATIONAUX DE LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

3. À l'heure actuelle, il existe des points focaux nationaux pour des secteurs spécifiques de la gestion des ressources génétiques et pour des tâches particulières, telles que l'élaboration des rapports nationaux à l'appui de la production des rapports sur l'état des ressources dans le monde, ou la mise à jour et la gestion de bases de données sectorielles.

4. Au cours des dernières années, les travaux de la Commission sont devenus de plus en plus abondants et complexes. La mise en place d'un cycle décennal de production des évaluations sectorielles mondiales et des rapports transversaux sur *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, l'examen et la mise à jour périodiques des instruments politiques ayant trait aux ressources génétiques, ainsi que l'importance croissante accordée aux questions transversales exigent que les membres de la Commission intensifient leurs efforts afin de contribuer à l'examen des questions sectorielles et transversales et de coordonner leurs contributions au niveau national, voire dans certains cas, au niveau régional.

5. Les points focaux de la Commission au niveau national pourraient jouer un rôle important, *qui consisterait notamment à*:

- recevoir et diffuser les informations relatives aux travaux de la Commission;
- contribuer au choix des représentants de leur pays aux réunions de la Commission et de ses organes subsidiaires;
- contribuer au choix des experts participant aux réunions, ateliers, analyses et autres initiatives ad hoc formels et informels dirigés par la Commission;
- coordonner les informations soumises par leur pays à la Commission et à ses organes subsidiaires, telles que les observations relatives aux projets de rapport sur l'état des ressources dans le monde;
- donner suite aux demandes formulées par la Commission en vue d'obtenir des informations de la part des États Membres, notamment des rapports sur l'utilisation et l'échange des pratiques relatives aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
- collaborer, selon qu'il convient, avec les points focaux nationaux des différents secteurs de la gestion des ressources génétiques, les points focaux responsables de tâches particulières ou les points focaux chargés de contribuer à l'élaboration du rapport sur *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, et assurer leur coordination;

---

<sup>1</sup> <http://www.fao.org/nr/cgrfa/biodiversity/nationalfocalpoints/fr/>

- collaborer et échanger des informations et des expériences avec les points focaux nationaux d'autres membres, ainsi que d'autres institutions et processus.

6. Les points focaux nationaux de la Commission pourraient devenir les destinataires officiels des informations et des communications transmises par le Secrétariat et pourraient être chargés de la diffusion de ces informations aux entités et aux parties prenantes concernées au niveau national. Les points focaux sectoriels ou les coordonnateurs nationaux poursuivraient, bien sûr, leurs travaux sur la base des mandats et des pratiques en vigueur. Néanmoins, les informations, comme les demandes d'information concernant les questions transversales telles que le changement climatique ou l'accès et le partage des avantages seraient directement communiquées par le Secrétariat de la Commission aux points focaux nationaux de la Commission. Les points focaux nationaux seraient alors chargés de veiller à ce que les différents ministères, services et organismes, ainsi que les différents groupes de parties prenantes, reçoivent les informations pertinentes, recueillent et compilent, s'il y a lieu, les informations et les observations communiquées par les parties prenantes concernées et les transmettent au Secrétariat de la Commission.

7. Ils seraient régulièrement informés du calendrier et de l'ordre du jour des réunions de la Commission, notamment celles du Bureau de la Commission, de ses organes techniques intergouvernementaux et de tout autre organe subsidiaire que la Commission pourrait souhaiter établir. Les points focaux pourraient également, le cas échéant, aider les gouvernements à recenser les délégués, les experts et les autres participants aux réunions.

8. Ils pourraient aussi être invités à lancer des consultations nationales avant la tenue des réunions de la Commission et pourraient faciliter le travail des membres du Bureau en assurant la circulation de l'information entre les niveaux national et régional.

9. Ils pourraient enfin collaborer aux niveaux régional et national avec les points focaux d'autres instruments ou organes, tels que la Convention sur la diversité biologique et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Cette collaboration permettrait de renforcer la cohérence et l'uniformité des politiques, d'éviter les travaux faisant double emploi et d'assurer un échange d'informations efficace.

### III. ORIENTATIONS DEMANDÉES

10. La Commission souhaitera peut-être:

- i. reconnaître l'importance du rôle des points focaux nationaux sectoriels dans la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel de la Commission ainsi que dans la réalisation des principaux résultats et des objectifs d'étape fixés dans le Programme de travail pluriannuel.
- ii. reconnaître la nécessité d'établir un réseau de points focaux nationaux de la Commission;
- iii. examiner et réviser, selon que de besoin, le mandat des points focaux nationaux de la Commission, présenté dans *l'Annexe I*, en vue de son approbation;
- iv. inviter les membres à désigner les points focaux nationaux de la Commission, sur la base du mandat approuvé par la Commission.

---

**Annexe I**

---

**PROJET DE MANDAT DES POINTS FOCaux NATIONaux DE LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

---

*Reconnaissant* que les membres de la Commission désignent les points focaux nationaux de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et déterminent leurs responsabilités, la fonction principale des points focaux nationaux de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture consiste à assurer la liaison avec le Secrétaire de la Commission au nom des membres qu'ils représentent et, ce faisant, ils sont chargés:

- i) d'assurer la coordination avec les points focaux nationaux désignés pour accomplir des tâches spécifiques à l'intention de la Commission et de renforcer la collaboration avec ces derniers;
- ii) de veiller à ce que les institutions concernées de leur pays soient informées en temps voulu de la date et de l'ordre du jour des réunions à venir de la Commission;
- iii) de faciliter, le cas échéant, l'identification des spécialistes et des parties prenantes susceptibles de participer aux réunions, aux consultations et aux évaluations engagées par la Commission;
- iv) de recevoir les informations relatives à la Commission et de les transmettre aux acteurs institutionnels concernés, tels que les ministères, les spécialistes, les parties prenantes, les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi qu'à d'autres acteurs, le cas échéant;
- v) de répondre aux demandes d'information émanant de la Commission et de son Secrétaire, notamment, au besoin, en collaborant avec les spécialistes et les institutions concernés pour communiquer une réponse conjointe;
- vi) d'engager et de coordonner, le cas échéant, un processus de consultation sur les documents préparatoires des sessions ordinaires de la Commission entre les parties prenantes concernées au niveau national;
- vii) d'apporter un soutien aux membres du Bureau afin d'assurer un échange mutuel d'informations entre le niveau national et le niveau régional sur les questions intéressant la Commission;
- viii) de collaborer avec les points focaux nationaux des autres pays pour faciliter les travaux de la Commission et la mise en œuvre des instruments élaborés par la Commission;
- ix) de collaborer avec les correspondants nationaux primaires et les autres correspondants nationaux de la Convention sur la diversité biologique<sup>2</sup>, les points focaux nationaux du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture<sup>3</sup> et les autres points de contact nationaux concernés par les travaux de la Commission, et de coordonner les travaux avec ces derniers;
- x) de contribuer à la sensibilisation aux buts et objectifs stratégiques de la Commission au niveau national.

---

<sup>2</sup> <https://www.cbd.int/information/nfp.shtml>

<sup>3</sup> <http://www.planttreaty.org/nfp>